

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Modification et extension de l'unité de production de Châteaubriant par :

- la réaffectation du bâtiment de stockage en surface de production et pour la palettisation des produits
- l'agrandissement du bâtiment de production côté rue Winston Churchill

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TETRA PAK CLOSURES FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BOSCHER ERWAN - DIRECTEUR DU SITE

RCS / SIRET

5 5 2 1 4 4 1 2 3 0 0 0 3 1

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	2661-1-b : Transformation des matières plastiques : La capacité de transformation évolue de 50 tonnes/jour à 68 tonnes/jour
Projet soumis au cas par cas : b) Autres installations classées	2662-2 : Stockage de polymères : Passage de 1750m3 à 2200m3  Soumis à enregistrement

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'extension s'étend sur une superficie d'environ 2 000 m<sup>2</sup> ; il comprend :

- > Agrandissement du bâtiment de production côté rue Winston Churchill de 1662 m<sup>2</sup>.
- > Ajout d'un bâtiment casquette tout le long de ce bâtiment et du stock d'une surface de 433 m<sup>2</sup> pour distribution des servitudes et allée technique.
- > Extension de la zone silo avec la mise en place de 8 nouveaux silos de 60 m<sup>3</sup>.

L'ensemble des produits finis ne seront plus stockés sur le site mais sous-traités à un prestataire extérieur.

## 4.2 Objectifs du projet

L'usine de Châteaubriant du groupe TetraPak produit des bouchons en plastiques utilisés sur les briques pour boissons fabriqués par le groupe. La nouvelle réglementation Européenne 2019/904 sur les produits plastiques à usage unique s'applique aux bouchons avec l'article 6-1 qui imposent que ceux-ci soient attachés au contenant à partir du 3 juillet 2024.

Afin de répondre à cet article, le groupe TetraPak développe actuellement 8 nouveaux bouchons stratégiques qui nécessiteront 70 lignes de production pour fournir le marché européen. Ce remplacement massif de lignes de production oblige le groupe TetraPak à créer une capacité complémentaire de production pour accueillir les premières lignes de production et permettre ainsi la conversion des lignes existantes sur les différents sites Européens.

Point décisif du projet :

Sur l'ensemble des usines européennes du groupe, seul, le site de Châteaubriant peut faire l'objet d'une extension. En effet, aucun des autres sites européens ne possède de réserve foncière suffisante pour permettre d'envisager un agrandissement. L'installation des premières lignes doit démarrer en décembre 2021 pour assurer le déploiement total des lignes nécessaires en temps et en heure.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Préparation du terrain et terrassement généraux :

Décapage de la terre végétale et nettoyage du terrain, terrassement en déblais et en remblais pour l'aménagement des plates-formes du bâtiment, fouilles en tranchée pour les réseaux d'assainissement (eaux pluviales) y compris le remblaiement compacté.

Construction du bâtiment :

Terrassements complémentaires comprenant fouilles en rigoles, tranchées, puits et excavations superficielles pour fondations bâtiment et canalisations, massifs en bétons armé pour recevoir les poteaux de la structure métallique, dalle industrielle en béton armé sur terre plein sans pente définie pour charge statique répartie à 5 tonnes par m<sup>2</sup> avec finition en résine epoxy, canalisations enterrées en PVC assainissement de diamètre approprié suivant caractéristiques pour eaux pluviales ou eaux usées, regards de branchement en pied de chutes, charpente métallique réalisée en portique à 2 versants de pente 3.1% avec hauteur sous ferme de 8,5 ml et chevêtres de support matériel et désenfumage (Ensemble de la structure métallique calculée pour répondre aux effets neige et vent, le supportage éventuel de panneaux solaires et le pont roulant de 5 tonnes repris sur les poteaux de charpente, couverture et étanchéité conformes aux règlements et normes européennes constituée de bacs support en acier galvanisé laqué (perforé pour amélioration de l'acoustique) plus isolation thermique en panneau semi-rigide de laine de roche et pare-vapeur et étanchéité PVC, bardage par panneaux sandwichs en acier galvanisé laqué blanc et perforé intérieur (traitement acoustique) avec isolant intermédiaire en laine de roche, ensemble des menuiseries métallique prélaquées. Sprinklage intérieur complet du bâtiment et éclairage par réglette led (380 Lux).

Démarrage travaux prévu mai 2021 pour une livraison en décembre 2021.

Zone silos : Extension de la dalle existante en béton armé, mise en place de 8 silos complémentaires avec sprinklage interne et externe.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extension de bâtiment permettra d'augmenter la surface de bâtiments dédiée à la production dans l'usine.

Le transfert des lignes en place dans la partie du bâtiment existante faisant l'objet de l'extension dans le bâtiment dédié auparavant au stockage des produits finis permet la mise en place de 10 nouvelles lignes de production. Ces installations sont programmées sur le premier trimestre 2022.

Ces nouvelles lignes seront intégrés au projet d'automatisation de fin de ligne en cours d'installation actuellement sur le site. Cette automatisation utilisant des "LGV" supprime la présence de palettes et autres composants plastiques d'emballages sur les lignes de production. Ne seront véhiculés par les "LGV" que les cartons d'emballage vides ou pleins par quantité de 6 sur chaque voyage.

Le remplacement des lignes existantes dans l'atelier actuel en version "bouchons attachés" est prévu à la suite de l'installation de ces 10 premières lignes sur l'année 2022.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire.

Gestion des eaux pluviales avec mise en place bac de rétention conformément au P.L.U. afin de limiter le débit de fuite à 3 litres/sec/hectare (Précisons qu'une note hydraulique a été réalisée afin de répondre aux obligations relatives à la limitation du débit de rejet des eaux pluviales).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de l'agrandissement	2 095 m <sup>2</sup>
dont extension haute	1 662 m <sup>2</sup>
et extension basse	433 m <sup>2</sup>
Longueur de l'agrandissement bâtiment existant (Extension haute)	51,95 m
Largeur agrandissement bâtiment existant (Extension haute)	31,55 m
Hauteur de l'agrandissement bâtiment existant (Extension haute)	10,49 m
Hauteur du bâtiment casquette (Extension basse)	5 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

5 rue Winston Churchill  
44110 Châteaubriant  
parcelle cadastrale AT 001 - 1

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 22' 53 " .. Lat. 47° 42' 12" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Arrêté de classement du 3 avril 2002

Dernière mise à jour sur les rubriques de classement le 9 août 2018

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF ne recoupe le site du projet. Signalons que la ZNIEFF la plus proche se trouve à environ 1,6 km à l'ouest du projet (ZNIEFF de type I : ETANG DE LA COURBETIERE) (voir la carte n°4 "Localisation des ZNIEFF" dans l'annexe 8.2 Notice explicative).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du Bassin amont de la Chère : Arrêté de prescription du 28/01/2019. Précisons que le projet d'extension ne se trouve pas en zone d'inondation, ni à proximité d'une zone inondable.  Pas d'autres PPRN ni de PPRT  PPRI Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données BASOL, la zone d'étude ne comporte aucun site et sol pollués ou potentiellement pollués. De plus, la zone de projet n'est pas référencée comme faisant partie des "Secteurs d'Information sur les Sols" (Terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement .
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par mail en date du 05 février 2021, l'Agence régionale de santé Pays de la Loire (délégation Loire-Atlantique) précise qu'il n'existe aucun captage AEP ni périmètre de protection à proximité de la zone du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune site inscrit n'est présent sur ou à proximité immédiate du projet. Le site inscrit le plus proche se trouve à environ 11 km au sud du projet d'extension (L'ETANG DE LA FORGE ET LA RIVIERE LE DON).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Précisons que la site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 18 km au sud du projet (ZSC FR5200628 « FORÊT, ÉTANG DE VIOREAU ET ÉTANG DE LA PROVOSTIÈRE »)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se localise à environ 3 km au nord-est du projet (LA CARRIERE DES FUSILLES ET SES ABORDS)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation d'eau pour la consommation humaine et sanitaire, le réseau sprinkler pour les silos et le lavage des sols. L'ensemble étant prélevé sur le réseau d'aduction d'eau de ville
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site du BRGM, il convient de noter l'absence de données relatives à la profondeur de la nappes phréatiques à l'endroit du projet. Absence de données piézo sur site et à proximité. Toutefois, précisons que le projet n'est pas de nature à modifier les masses d'eau souterraines. De plus, d'après la carte nationale des remontées de nappes, précisons que le site du projet se situe en secteur "pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave (fiabilité faible)".
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terre végétale (Décapage) et terre (Terrassements en déblai)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une dalle industrielle en béton armé avec décaissement et remblai préalable. Pas d'utilisation des ressources naturelles du sol et du sous-sol du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone utilisée est une zone herbacée comprise dans l'espace industriel ne présentant aucun intérêt spécifique au niveau faunistique ou floristique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réduction d'environ 2000 m <sup>2</sup> de zones en herbe
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas émetteur d'émission atmosphérique
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evolution du trafic de camions sur l'usine de 12 camions en moyenne par jour actuellement à 18 camions par jour à la fin du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les seules nuisances sonores complémentaires seront celles apportées par l'augmentation du trafic routier. Toutefois, précisons que l'usine actuelle génère déjà du trafic et donc du bruit dont la fréquence sera légèrement accentuée. Enfin, il convient de noter que la portion de la RD 178 qui longe le projet n'est pas concernée par un classement sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun solvant utilisé
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de pluie des surfaces imperméabilisées. Celles-ci seront collectées et évacuées sur un bassin de rétention permettant de conserver un débit de 3 litres/seconde/ hectare sur le réseau des eaux pluviales existants. Précisons qu'une note hydraulique a été réalisée afin de répondre aux obligations relatives à la limitation du débit de rejet des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de changement de la typologie de déchets mais augmentation des quantités en lien avec la nouvelle capacité de production de 40%. L'ensemble des déchets plastiques sont revendu pour être recyclé.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reprend les caractéristiques architecturales des bâtiments existants.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été émis sur la commune de Châteaubriant dans les deux dernières années.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Augmentation de la capacité de stockage de polymères sur site permettant la réalisation des livraisons sur les jours ouvrés hors week-end.

Ensemble des constructions et stockage polymères réalisés seront sécurisés par un réseau sprinkler.

Gestion des eaux de pluies en accord avec P.L.U (Confère annexe avec note hydraulique sur la gestion des eaux de pluies du nouveau bâtiment)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet implanté dans une zone industrielle répond à un besoin de capacité complémentaire sans modification ni ajout de process et devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car :

Les impacts liés au projet sont limités et maîtrisés,

Les contraintes liées au P.L.U sont suivies et appliquées,

Les risques d'incendie dans la zone silos ont fait l'objet d'une simulation (Fumilog),

Le trafic complémentaire associé au projet a été évalué et les actions de limitation de nuisances prises.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
8.2.1 Notice explicative incluant note hydraulique
8.2.2 Analyse incendie silos
8.2.3 Note de calcul Fumilog 3 silos
8.2.4 Note de calcul Fumilog 4 silos

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Châteaubriant

le,

12 février 2021

Signature

erwan

boscher

Digitally signed  
by erwan boscher  
Date: 2021.02.12  
16:46:08 +01'00'